

	PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE MGR-OVIDE-CHARLEBOIS / MGR-LIONEL-SCHEFFER Réunion tenue le 9 JUIN 2026, en présentiel Personnes présentes : Allard, Amélie – Parent Allard, Fannie – Parent et présidente Bédard-Langevin, Isabelle – Enseignante Boisvert, Audrey – Parent substitut Doucet-Grenier, Laurence – Enseignante Duclos-Péloquin, Simon – Parent Goulet, Daniel – Responsable du service de garde Laframboise, Marie-Eve – Directrice Langlois, Anne-Marie, secrétaire d'école Personnes absentes : Dionne, Brittney-Sarah – Parent Grenier, Karine - Parent
	1 PRISE DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM Le quorum est constaté.
	2 MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION La directrice souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement.
CEE 2025-2026-92	3 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR IL EST RÉSOLU : QUE le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 9.3 : dîners de la Rencontre et au point 12.2 : Jours des rencontres des CÉ pour l'année 2026-2027. Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant : - Prise des présences et constatation du quorum - Mot de bienvenue de la direction - Adoption de l'ordre du jour - Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2026 - Suivis de la dernière séance - Questions du public et correspondance reçue - Mot de la présidente - Points d'adoption - Adoption du budget initial 2026-2027 sans plan de redressement - Adoption des règles de transférabilité - Adoption de la plateforme éducative du service de garde 2026-2027 - Adoption de l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation, la violence et les violences à caractère sexuel 2026-2027 - Points de consultation - Consultation sur la date de l'assemblée générale des parents - Consultation sur les biens et services : service de traiteur (Traiteur pour vous) - Points d'approbation - Création d'un fonds à destination spéciale pour le Club des petits déjeuners - Création d'un fonds à destination spéciale pour les activités de fin d'année des finissants - Création d'un fonds à destination spéciale pour les activités sportives et culturelles - Approbation du calendrier des activités sept. à oct. 2026 de l'OPP - Approbation des listes de matériel d'usage personnel (suite) - Approbation de la planification des activités éducatives : activités à risque

	• Approbation de la planification des journées pédagogiques 2026-2027 du SDG 11. Points d'information • Informations de la direction • Les bons coups de la vie scolaire et du service de garde • Suivi des activités des membres de l'OPP • Informations de la dernière rencontre du comité de parents CSSL 12. Affaires diverses • Postes en maintien, postes en élection 2026-2027 13. Levée de l'assemblée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
CEE 2025-2026-93	4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2026 IL EST RÉSOLU : QUE le procès-verbal du 27 mai soit adopté tel que déposé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	5 SUIVIS DE LA DERNIÈRE SÉANCE Les suivis sont déjà des points à l'ordre du jour.
	6 QUESTIONS DU PUBLIC ET CORRESPONDANCE REÇUE Aucune question n'est posée. Mme Laframboise mentionne que l'année prochaine, il y aura une boîte courriel pour le conseil d'établissement.
	7 MOT DE LA PRÉSIDENTE La présidente n'a pas de point à discuter.
CEE 2025-2026-94	8 POINTS D'ADOPTION 8.1 ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2026-2027 SANS PLAN DE REDRESSEMENT Mme Laframboise présente le budget initial 2026-2027 aux membres. Ceux-ci déplorent le changement d'IMSE, malgré la réalité de Sainte-Marguerite qui n'a pas changé. ATTENDU QUE les factures élèves ont été approuvées par le conseil d'établissement pour le budget 2026-2027 ; ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'école Mgr-Ovide-Charlebois/Mgr-Lionel-Scheffer doit adopter et soumettre pour approbation au Centre de services scolaire des Laurentides le budget pour l'année scolaire 2026-2027 ; ATTENDU QUE ce budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres ; ATTENDU QUE la présente résolution atteste que les sommes transférées par le Centre de services scolaire des Laurentides, représentant le seuil minimal des allocations prescrites par le Ministère, ont été reçues et que leur déploiement est prévu au budget de l'établissement pour répondre aux particularités locales. IL EST PROPOSÉ PAR Amélie Allard et RÉSOLU : QUE le budget de l'école Mgr-Ovide-Charlebois/Mgr-Lionel-Scheffer pour l'exercice financier 2026-2027 au montant de 571 561 \$ incluant le budget du service de garde et du service des dîneurs soit adopté et soumis pour approbation du directeur général du Centre de services scolaire des Laurentides. ADOPTÉE

CEE 2025-2026-95	8.2 ADOPTION DES RÈGLES DE TRANSFÉRABILITÉ ATTENDU QUE le conseil d'établissement et la direction de l'école Mgr-Ovide-Charlebois/Mgr-Lionel-Scheffer doivent respecter les règles de transférabilité du Centre de services scolaire des Laurentides ; ATTENDU QU'il est nécessaire de permettre à la direction de gérer le budget de façon efficace ; ATTENDU QUE le budget de l'école Mgr-Ovide-Charlebois/Mgr-Lionel-Scheffer maintient l'équilibre budgétaire ; IL EST PROPOSÉ PAR Simon Duclos-Péloquin et RÉSOLU : QUE la règle de transférabilité suivante soit adoptée : Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget 2026-2027 et d'en rendre compte à tous les trois mois au conseil d'établissement. ADOPTÉE 8.3 ADOPTION DE LA PLATEFORME ÉDUCATIVE DU SERVICE DE GARDE 2026-2027 Le service de garde a déposé son projet éducatif pour l'année 2026-2027. Dans ce document, nous retrouvons, entre autres, les frais pour les sorties lors des journées pédagogiques. IL EST PROPOSÉ PAR Audrey Boisvert et RÉSOLU : QUE la plateforme éducative du service de garde pour l'année 2026-2027 soit adoptée tel que déposée. ADOPTÉE 8.4 ADOPTION DE L'ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL 2026-2027 Mme Laframboise explique aux membres que le Comité Plan de lutte s'est rencontré avec de revoir, point par point, le document. Des discussions ont eu lieu à savoir s'il y avait place à l'amélioration et si les mesures avaient été mises en place convenablement. IL EST PROPOSÉ PAR Simon Duclos-Péloquin et RÉSOLU : QUE le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence et les violences à caractère sexuel 2026-2027 soit adopté tel que déposé. ADOPTÉE
CEE 2025-2026-98 CEE 2025-2026-99	9 POINTS DE CONSULTATION 9.1 CONSULTATION SUR LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS La date proposée par la directrice pour l'assemblée générale des parents est le 9 septembre 2026, de 18 h 30 à 19 h 15. Celle-ci sera suivie par la rencontre des enseignants. IL EST PROPOSÉ PAR Audrey Boisvert et RÉSOLU : QUE l'assemblée générale des parents soit planifiée pour le 9 septembre 2026. ADOPTÉE 9.2 CONSULTATION SUR LES BIENS ET SERVICES : SERVICE DE TRAITEUR En mars dernier, le propriétaire de « Traiteur pour vous » était venu proposer ses services à l'école. Il s'agit de repas pour les élèves, que les parents pourraient décider, ou non, d'acheter. Les repas seraient préparés à l'extérieur de l'école et livrés pour l'heure du dîner, à chaque jour. IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Bédard-Langevin et RÉSOLU :

CEE 2025-2026–103	ATTENDU QUE les sommes déposées dans ce fonds seront utilisées uniquement à des fins spécifiques et conformes aux règlements en vigueur, notamment pour : une activité de fin d'année (ex : un voyage ou l'organisation du bal des finissants) ; ATTENDU QUE en cas de surplus après la réalisation de l'activité prévue, ces sommes seront réaffectées comme suit : reconduit l'année suivante pour les activités de fin d'année des finissants ; ATTENDU QUE les fonds seront déposés dans un fonds à caractère spécial (fonds 8) et qu'il sera possible de les reporter advenant un surplus à chaque année ; ATTENDU QUE le fonds sera géré sous la supervision de la direction de l'établissement et du service des ressources financières du Centre de services scolaire des Laurentides ; ATTENDU QUE les fonds à destination spéciale servent à financer des activités éducatives et extrascolaires qui sortent du cadre normal du programme scolaire et pour lesquels il n'existe pas de financement ou qui nécessite un complément de financement ; IL EST PROPOSÉ PAR Simon Duclos-Péloquin et RÉSOLU : QUE le conseil d'établissement approuve la création de ce fonds et en supervise la gestion selon les règles comptables établies. ADOPTÉE 10.3 CRÉATION D'UN FONDS À DESTINATION SPÉCIALE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES ATTENDU QUE conformément aux articles 94 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement de l'école doit approuver toute demande d'ouverture de fonds à destination spéciale (projets et activités de dons, levées de fonds et campagnes de financement) et a la responsabilité d'en assurer le suivi ; ATTENDU QUE le fonds permettra de gérer des contributions financières dédiées aux activités sportives et culturelles ; ATTENDU QUE les sommes déposées dans ce fonds seront utilisées uniquement à des fins spécifiques et conformes aux règlements en vigueur, notamment pour : les activités de début d'année, des sorties ou des activités sportives et/ou culturelles et les activités de fin d'année ; ATTENDU QUE en cas de surplus après la réalisation de l'activité prévue, ces sommes seront réaffectées comme suit : reconduit l'année suivante pour des activités sportives et culturelles ; ATTENDU QUE les fonds seront déposés dans un fonds à caractère spécial (fonds 8) et qu'il sera possible de les reporter advenant un surplus à chaque année ; ATTENDU QUE le fonds sera géré sous la supervision de la direction de l'établissement et du service des ressources financières du Centre de services scolaire des Laurentides ; ATTENDU QUE les fonds à destination spéciale servent à financer des activités éducatives et extrascolaires qui sortent du cadre normal du programme scolaire et pour lesquels il n'existe pas de financement ou qui nécessite un complément de financement ; IL EST PROPOSÉ PAR Simon Duclos-Péloquin et RÉSOLU : QUE le conseil d'établissement approuve la création de ce fonds et en supervise la gestion selon les règles comptables établies. ADOPTÉE 10.4 APPROBATION DU CALENDRIER DES ACTIVITÉS SEPT À DÉC 2026 DE L'OPP Le calendrier des activités proposées par l'OPP, pour les mois de septembre à décembre 2026, a été déposé aux membres du conseil d'établissement. CEE 2025-2026–104 IL EST PROPOSÉ PAR Laurence Doucet-Grenier et RÉSOLU :
--------------------------	---

CEE 2025-2026–105 CEE 2025-2026–106 CEE 2025-2026–107	QUE le conseil d'établissement approuve la tenue des activités proposées à l'intérieur du calendrier de septembre à décembre 2026 pour l'OPP. ADOPTÉE 10.5 APPROBATION DES LISTES DE MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL (SUITE) Étant donné que trois classes multi-niveaux seront présentes à MOC l'an prochain, de nouvelles listes de matériel d'usage personnel ont été déposées aux membres. IL EST PROPOSÉ PAR Audrey Boisvert et RÉSOLU : QUE le conseil d'établissement approuve les nouvelles listes de matériel d'usage personnel telles que déposées. ADOPTÉE 10.6 APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES ACTIVITES EDUCATIVES : ACTIVITES A RISQUE Une activité d'escalade est prévue à la mi-juin à l'école (mur d'escalade) et les membres du conseil d'administration doivent approuver cette activité qui est considérée « à risque ». IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Goulet et RÉSOLU : QUE le conseil d'établissement approuve la tenue de l'activité d'escalade à l'école telle que déposée. ADOPTÉE 10.7 APPROBATION DE LA PLANIFICATION DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2026-2027 DU SDG La planification de l'ensemble des journées pédagogiques de l'année 2026-2027 est déposée aux membres du conseil par Daniel Goulet, responsable du service de garde. IL EST PROPOSÉ PAR Fannie Allard et RÉSOLU : QUE le conseil d'établissement approuve la proposition qui leur a été déposée, concernant les journées pédagogiques de l'année scolaire 2026-2027, pour le service de garde. ADOPTÉE
	11 POINTS D'INFORMATION 11.1 INFORMATIONS DE LA DIRECTION La directrice informe les membres sur la composition des groupes pour l'an prochain. L'annexe 49 donne l'opportunité d'ouvrir un groupe supplémentaire, qui sera un groupe multi 5^e-6^e année. Il y aura également 40 % de plus d'orthopédagogie, ce qui est une très bonne nouvelle. Nos deux TES sont également maintenues, une dans chaque pavillon. 11.2 LES BONS COUPS DE LA VIE SCOLAIRE ET DU SERVICE DE GARDE Isabelle Bédard-Langevin souligne la participation de sa collègue Gabrielle Giroux, lors d'une activité sportive à l'école. En ce qui concerne le sondage pour les journées pédagogiques du mois d'août, Daniel Goulet mentionne avoir reçu, à date, sept réponses. 11.3 SUIVI DES ACTIVITÉS DES MEMBRES DE L'OPP Ce point a déjà été discuté.

	11.4 INFORMATIONS DE LA DERNIÈRE RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS CSSL La rencontre est la semaine suivante, aucun point n'est donc discuté.
	12 AFFAIRES DIVERSES 12.1 POSTES EN MAINTIEN, POSTES EN ÉLECTION 2026-2027 Deux postes seront en élection pour l'an prochain (Karine Grenier et Brittney-Sara Dionne).
CEE 2025-2026-108	13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE IL EST PROPOSÉ PAR Laurence Doucet-Grenier. D'APPROUVER la levée de l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est heure 20 h 38. ADOPTÉE
Marie-Eve Laframboise Direction de l'école Fannie Allard Présidence	